

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE SIX ADJOINTS

Le quinze mars deux mil huit à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coupvray proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche 9 mars deux mil huit se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mr Robert ADOLPHE
Mr Jean-Yves AERDEMAN
Mr Gérard BARBIER
Mr Guy BELLET
Mr Michel BOULET
Mr Thierry CERRI
Mr Guy DENOUAL
Mme Martine DOGIT
Mme Catherine ENOU
Mme Véronique EVRARD
Mr Michel GARROUSTE
Mr Robert LASMIER

Mr Christophe LONGUEVILLE
Mr Jean-Pierre MAURAY
Mr Alain RAMEAU
Mr Nicolas RENAUDIN
Mr Jean-Claude STYLE
Mr Michel VAPAILLE
Mr Fernand VERDELLET
Mme Monique VIGNERON
Mme Geneviève VILEYN
Mr Michel WARET
Mr Pascal WISELER

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Martine DOGIT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mr Robert ADOLPHE, Mr Jean-Yves AERDEMAN, Mr Gérard BARBIER, Mr Guy BELLET, Mr Michel BOULET, Mr Thierry CERRI, Mr Guy DENOUAL, Mme Martine DOGIT, Mme Catherine ENOU, Mme Véronique EVRARD, Mr Michel GARROUSTE, Mr Robert LASMIER, Mr Christophe LONGUEVILLE, Mr Jean-Pierre MAURAY, Mr Alain RAMEAU, Mr Nicolas RENAUDIN, Mr Jean-Claude STYLE, Mr Michel VAPAILLE, Mr Fernand VERDELLET, Mme Monique VIGNERON, Mme Geneviève VILEYN, Mr Michel WARET, Mr Pascal WISELER dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mr Guy BELLET, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Christophe LONGUEVILLE.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	/
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Madame Martine DOGIT a obtenu 23 voix	23

Madame Martine DOGIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fixe, à l'unanimité, à 6 le nombre des Adjoint.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Monsieur Michel WARET a obtenu 21 voix	21
Monsieur Fernand VERDELLET a obtenu 1 voix	1

Monsieur Michel WARET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du second Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Monsieur Robert ADOLPHE a obtenu 22 voix	22

Monsieur Robert ADOLPHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Monsieur Gérard BARBIER a obtenu 13 voix	13
Monsieur Guy BELLET a obtenu 3 voix	3
Monsieur Fernand VERDELLET a obtenu 3 voix	3
Monsieur Thierry CERRI a obtenu 2 voix	2
Monsieur Pascal WISELER a obtenu 1 voix	1

Monsieur Gérard BARBIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	3
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Monsieur Guy BELLET a obtenu 18 voix	18
Monsieur Jean-Yves AERDEMAN a obtenu 1 voix	1
Madame Catherine ENOU a obtenu 1 voix	1

Monsieur Guy BELLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du cinquième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	3
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Monsieur Fernand VERDELLET a obtenu 16 voix	16
Monsieur Robert LASMIER a obtenu 2 voix	2
Monsieur Jean-Yves AERDEMAN a obtenu 1 voix	1
Madame Véronique EVRARD a obtenu 1 voix	1

Monsieur Fernand VERDELLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martine DOGIT élue Maire, à l'élection du sixième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	2
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
Monsieur Jean-Yves AERDEMAN a obtenu 18 voix	18
Madame Véronique EVRARD a obtenu 1 voix	1
Monsieur Christophe LONGUEVILLE a obtenu 1 voix	1
Monsieur Alain RAMEAU a obtenu 1 voix	1

Monsieur Jean-Yves AERDEMAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.